

SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2020

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## RAPPORT FINANCIER ANNUEL

31 DÉCEMBRE 2020

### Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6
Évolution de l'actif net	7
Bilan	8
Flux de trésorerie	9
Notes complémentaires	10 - 16

## RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de  
SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

### *Opinion avec réserve*

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL (l'« organisme »), qui comprennent le bilan au 31 décembre 2020, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » de notre rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

### *Fondement de l'opinion avec réserve*

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes à but non lucratif, l'organisme tire des produits de ventes et de contributions volontaires dont il n'est pas possible d'auditer l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre audit de ces produits s'est limité aux montants comptabilisés dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pu déterminer si certains redressements auraient dû être apportés aux montants des produits reçus, du résultat net et de l'actif net.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit avec réserve.

### *Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers*

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

*Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers*

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*APSV comptables professionnels agréés inc.*

APSV comptables professionnels agréés inc.<sup>1</sup>

Montréal, le 20 avril 2021

---

<sup>1</sup> Par Sébastien Vandal, CPA auditeur, CA

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## RÉSULTATS

**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	2020 \$	2019 \$
<b>PRODUITS</b>		
Projets municipaux	212 683	75 965
Projets autres	55 590	68 370
Subventions gouvernementales	52 061	45 091
Honoraires de gestion de projets	34 398	-
Subventions municipales - Arrondissement de Ville-Marie	23 278	200 685
Ventes et contributions volontaires	3 834	3 416
Autres	1 369	-
Subventions municipales - Ville de Montréal	596	16 333
Dons gouvernementaux	580	3 104
Intérêts	153	708
Projets municipaux - Ville de Montréal	-	16 371
Dons municipaux	-	4 000
Projets municipaux - Arrondissement Ville-Marie	-	48
	<b>384 542</b>	<b>434 091</b>
<b>CHARGES</b>		
Salaires et charges sociales	284 189	310 660
Loyer et entreposage	14 037	14 119
Honoraires professionnels et contractuels	12 050	44 865
Convention partagée	9 000	-
Fournitures et services pour projets	8 847	37 481
Programme de subventions aux familles - couches lavables	7 725	9 306
Fournitures de bureau	4 249	1 930
Communication et impressions	3 722	2 911
Location et entretien de l'équipement	2 424	901
Télécommunications	1 929	2 012
Frais bancaires et autres frais financiers	1 636	2 113
Assemblées	1 428	1 304
Formation du personnel	953	25
Frais de déplacement	817	2 316
Divers	458	38
Assurances	326	246
Amortissement des immobilisations	274	347
Évènements spéciaux	-	3 555
Taxes et permis	-	34
	<b>354 064</b>	<b>434 163</b>
<b>EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES</b>	<b>30 478</b>	<b>(72)</b>

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**  
**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	Affecté (note 9) \$	Investi en immo- bilisations \$	Non affecté \$	2020 Total \$	2019 Total \$
	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>	<u>          </u>
SOLDE AU DÉBUT	4 000	1 339	72 047	77 386	77 458
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	-	<sup>1</sup> (274)	30 752	30 478	(72)
Utilisation de l'exercice	(4 000)	-	4 000	-	-
Affectation de l'exercice	<u>30 000</u>	<u>-</u>	<u>(30 000)</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN	<u><u>30 000</u></u>	<u><u>1 065</u></u>	<u><u>76 799</u></u>	<u><u>107 864</u></u>	<u><u>77 386</u></u>

<sup>1</sup> Correspond à l'amortissement des immobilisations

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

**BILAN**

**31 DÉCEMBRE 2020**

	2020	2019
	\$	\$
<b>ACTIF</b>		
<b>ACTIF À COURT TERME</b>		
Encaisse	35 574	18 546
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	110 862	25 708
Contrats de services à recevoir	22 909	18 254
Subventions à recevoir	10 053	24 819
Taxes à la consommation à recevoir	1 135	6 740
Encaisse réservée interne (note 3)	2 637	1 525
Frais payés d'avance	<u>690</u>	<u>1 027</u>
	183 860	96 619
<b>IMMOBILISATIONS (note 4)</b>	<u>1 065</u>	<u>1 339</u>
	<u><u>184 925</u></u>	<u><u>97 958</u></u>
<b>PASSIF</b>		
<b>PASSIF À COURT TERME</b>		
Créditeurs (note 6)	9 136	9 048
Apports et produits reportés (note 7)	<u>37 925</u>	<u>11 524</u>
	47 061	20 572
<b>DETTE À LONG TERME (note 8)</b>	<u>30 000</u>	<u>-</u>
	<u>77 061</u>	<u>20 572</u>
<b>ACTIF NET</b>		
AFFECTÉ	30 000	4 000
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	1 065	1 339
NON AFFECTÉ	<u>76 799</u>	<u>72 047</u>
	<u>107 864</u>	<u>77 386</u>
	<u><u>184 925</u></u>	<u><u>97 958</u></u>

ENGAGEMENTS CONTRACTUELS (note 10)

APPROUVÉ,

---



---



**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**  
**FLUX DE TRÉSORERIE**  
**POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2020**

	<u>2020</u>	<u>2019</u>
	\$	\$
<b>ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT</b>		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	30 478	(72)
Éléments n'affectant pas la trésorerie :		
Amortissement des immobilisations	274	347
Subvention CUEC	<u>(10 000)</u>	<u>-</u>
	<u>20 752</u>	<u>275</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Contrats de services à recevoir	(4 655)	(18 254)
Subventions à recevoir	14 766	4 183
Taxes à la consommation à recevoir	5 605	(2 272)
Frais payés d'avance	337	(252)
Créditeurs	88	2 493
Apports et produits reportés	<u>26 401</u>	<u>(1 073)</u>
	<u>42 542</u>	<u>(15 175)</u>
	63 294	(14 900)
<b>ACTIVITÉ DE FINANCEMENT</b>		
Augmentation de l'emprunt à long terme	<u>40 000</u>	<u>-</u>
<b>AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>	103 294	(14 900)
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT</b>	<u>45 779</u>	<u>60 679</u>
<b>TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN</b>	<u><u>149 073</u></u>	<u><u>45 779</u></u>
<b>CONSTITUTION DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE</b>		
Encaisse	35 574	18 546
Compte avantage entreprise, portant intérêt au taux variant en fonction du solde mensuel au compte	110 862	25 708
Encaisse réservée interne	<u>2 637</u>	<u>1 525</u>
	<u><u>149 073</u></u>	<u><u>45 779</u></u>

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

### 1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

ÉCO-QUARTIER SAINTE-MARIE a été incorporé selon les dispositions de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec, le 2 août 1995. Il est donc exempté d'impôts sur le revenu. L'organisme a changé sa raison sociale en date du 2 septembre 2014, et poursuit ses opérations sous la dénomination SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL.

Ses objets sont les suivants :

- sensibiliser, responsabiliser et mobiliser les résidents (individuels ou corporatifs), à participer à l'amélioration de la propreté, à augmenter les taux de récupération des matières recyclables, de même qu'à protéger et à embellir le patrimoine végétal;
- raviver le civisme en motivant les citoyens à agir concrètement de façon à obtenir des résultats appréciables en ce qui a trait à l'amélioration du cadre de vie;
- contribuer à la vitalité socio-économique du quartier Sainte-Marie, notamment par la création de nouveaux emplois et/ou entreprises ou organismes existants;
- favoriser la promotion d'une ville, d'un quartier et d'une rue en santé en développant chez la population de Sainte-Marie des habiletés à choisir et à modifier les conditions environnementales, sociales et économiques qui orientent ces choix;
- promouvoir et développer la coopération multisectorielle (organismes publics, privés et communautaires) selon leurs champs d'intérêt et de compétence sur la base d'actions précises qui améliorent le niveau de santé de la population de Sainte-Marie;
- imprimer, éditer toute publication pour fin d'information;
- organiser et tenir des conférences, réunions, assemblées sociales et éducatives ainsi que consultations publiques;
- faire toute (s) activité (s) connexe (s) dans le but d'atteindre les objectifs de l'organisme;
- se procurer et administrer aux fins susmentionnées, des fonds ou d'autres biens par voie de souscription publique, de dons, de legs ou de subventions ou par tout moyen et exercer les pouvoirs et droits accordés par la loi. L'organisme doit utiliser ses biens et revenus à des fins charitables;
- aux fins des objets et pouvoirs mentionnés dans les paragraphes précédents, acquérir, établir, exploiter, diriger et maintenir tous genres d'installations;
- recevoir des dons, legs et autres contributions de même nature en argent, en valeurs mobilières ou immobilières, administrer de tels dons, legs et contributions; organiser des campagnes de souscriptions dans le but de recueillir des fonds pour des fins charitables.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

### 2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

#### Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

#### Comptabilisation des produits

##### Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

##### Projets

Les produits relatifs aux projets sont constatés lorsque les services sont rendus.

#### Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties selon la méthode et les taux indiqués ci-dessous :

	<b>Méthode</b>	<b>Taux</b>
Mobilier de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Équipement informatique	Amortissement dégressif	30 %
Compostières communautaires	Amortissement dégressif	20 %

#### Instruments financiers

##### Évaluation initiale et ultérieure

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur.

Il évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des fournisseurs et des salaires et vacances courus et de la dette à long terme.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

### 3. ENCAISSE RÉSERVÉE INTERNE

En vertu d'ententes bi-latérales, l'organisme doit conserver des sommes pour d'autres groupes citoyens dans son encaisse. Les montants ci-dessous ne peuvent pas être utilisés par l'organisme et sont distribués à la demande des organismes.

	2020 \$	2019 \$
AmiEs du courant du Sainte-Marie	967	1 010
Groupe d'intervention Sainte-Marie	<u>1 670</u>	<u>515</u>
	<u><u>2 637</u></u>	<u><u>1 525</u></u>

### 4. IMMOBILISATIONS

	2020		2019	
	Coût \$	Amortisse- ment cumulé \$	Valeur nette \$	Valeur nette \$
Mobilier de bureau	4 015	3 763	252	315
Équipement informatique	2 466	2 450	16	24
Compostières communautaires	<u>10 541</u>	<u>9 744</u>	<u>797</u>	<u>1 000</u>
	<u><u>17 022</u></u>	<u><u>15 957</u></u>	<u><u>1 065</u></u>	<u><u>1 339</u></u>

### 5. EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit sur carte de crédit autorisée pour un montant maximum de 50 000 \$ et portant intérêt au taux de 7,95 %. Au 31 décembre 2020, la marge de crédit est inutilisée.

**SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

**NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2020**

**6. CRÉDITEURS**

	2020 \$	2019 \$
Fournisseurs	4 932	4 429
Salaires et vacances courus	3 969	4 291
Sommes à remettre à l'État	<u>235</u>	<u>328</u>
	<u><u>9 136</u></u>	<u><u>9 048</u></u>

**7. APPORTS ET PRODUITS REPORTÉS**

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 décembre 2019 \$	Octroi \$	Constaté à titre de produits \$	Solde 31 décembre 2020 \$
Forum citoyen et ses suites	2 794	-	1 369	1 425
Suivi Ruelle vertes	1 436	-	339	1 097
Groupe d'intervention Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	515	2 250	1 095	1 670
Place du Marché	622	-	(245)	867
Projet Vaissellothèque	1 972	217	457	1 732
AmiEs du courant Sainte-Marie (encaisse réservée note 3)	1 010	-	43	967
PIC (CDC Centre Sud) - Tricoter son tissu social	-	23 307	16 250	7 057
Votre quartier nourricier en fête	2 592	25 624	24 054	4 162
Subventions couches lavables	400	7 828	7 728	500
RUI (CDC Centre Sud) - Pôle Frontenac	183	3 750	3 933	-
Verdir le sud	<u>-</u>	<u>21 218</u>	<u>2 770</u>	<u>18 448</u>
	<u><u>11 524</u></u>	<u><u>84 194</u></u>	<u><u>57 793</u></u>	<u><u>37 925</u></u>

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

### 8. DETTE À LONG TERME

	2020 \$	2019 \$
Prêt au montant en capital de 40 000 \$, dans le cadre du programme CUEC, sans intérêt, remboursable le 31 décembre 2022. La direction reconnaît avoir l'intention de poursuivre les activités, et de rembourser le prêt en entier le 31 décembre 2022. L'organisme bénéficiera alors d'une remise de capital de 10 000 \$. La portion de 10 000 \$ est comptabilisée en revenus à l'état des résultats à l'octroi du prêt.	<u>30 000</u>	<u>-</u>

La juste valeur du prêt, actualisé au taux du marché de 5,7%, se détaille comme suit :

Une portion de 26 943 \$ représente la valeur actuelle du prêt CUEC au 31 décembre 2020.

Une portion de 3 057 \$ représente l'économie d'intérêt qui sera amortie selon la méthode linéaire.

# SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL

## NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2020

### 9. AFFECTATION D'ORIGINE INTERNE

Lors de sa réunion du 15 avril 2021, le conseil d'administration a résolu d'affecter la somme de 30 000 \$ rétroactivement au 31 décembre 2020 pour soutenir la création d'un nouveau poste à la coordination adjointe, développement et verdissement et l'implantation de la nouvelle politique salariale de l'organisme. Au cours de l'exercice le montant préalablement affecté de 4 000 \$ a été utilisé pour l'embauche d'une ressource à la comptabilité.

	Solde 31 décembre 2019 \$	Utilisation de l'exercice \$	Affectation de l'exercice \$	Solde 31 décembre 2020 \$
Embauche d'une ressource en comptabilité et 25e anniversaire	4 000	(4 000)	-	-
Nouveau poste à la coordination adjointe, développement et verdissement et l'implantation de la nouvelle politique salariale de l'organisme	-	-	30 000	30 000
	<u>4 000</u>	<u>(4 000)</u>	<u>30 000</u>	<u>30 000</u>

L'organisme ne peut utiliser à d'autres fins ces montants grevés d'affectation d'origine interne sans le consentement préalable du conseil d'administration.

### 10. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Les engagements pris par l'organisme en vertu d'un bail relatif au local et d'un contrat de location d'un photocopieur échéant respectivement en juin 2021 et décembre 2021 totalisent 6 432 \$ et les versements au cours du prochain exercice sont les suivants :

	<u>\$</u>
2021	6 432

# **SOCIÉTÉ ÉCOCITOYENNE DE MONTRÉAL**

## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

**31 DÉCEMBRE 2020**

### **11. INSTRUMENTS FINANCIERS**

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. L'organisme évalue de façon continue les débiteurs sur la base des montants qu'il a la quasi-certitude de recevoir.